



# COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE

## 30<sup>e</sup> PLENIERE DE LA CAFAC

(LIVINGSTONE (ZAMBIE) 4 – 5 DECEMBRE 2018)

**Point 6 :** Contributions aux Activités du triennat 2019-2021 de la CAFAC

**Session 2 :** SÉCURITÉ AÉRIENNE ET NAVIGATION AÉRIENNE

**Thème :** ÉTAT D'AVANCEMENT, DÉFIS ET PERSPECTIVES RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE L'APIRG, DU RASG-AFI ET DGCA

### LE SYSTÈME MONDIAL DE SURVEILLANCE DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (GASOS)

(Présentée par le Secrétariat)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente Note de travail fournit des mises à jour relatives au système mondial de surveillance de la sécurité de l'aviation (GASOS) conformément à la Déclaration ministérielle sur les organisations régionales de surveillance de la sécurité (RSOO) tenue à Eswatini du 22 au 24 mars 2017 et à la dernière Conférence de navigation aérienne de l'OACI tenue à Montréal (Canada) du 9 au 19 octobre 2018.

**Action : La Plénière est invitée à:**

- a) Prendre note de l'évolution de la situation concernant le GASOS et de sa préparation en vue de son approbation par l'Assemblée de l'OACI en 2019 ;
- b) Exhorter les États à participer activement au groupe d'étude élargi GASOS (SG) afin de débattre de manière approfondie du développement du GASOS ;
- c) Recommander que le Groupe d'étude GASOS continue de :
  - Être utilisé pour assurer l'accès aux compétences nécessaires pour développer le programme ;
  - S'attaquer aux aspects politiques, administratifs, juridiques et liés à la sécurité pouvant être affectés par cette approche avant que toute mise en œuvre puisse être envisagée.

*Références :*

- Doc 10004, *Plan mondial de sécurité de l'aviation 2017-2019*
- Rapport sur le forum sur les RSOO pour la sécurité de l'aviation mondiale
- Déclaration d'Ezulwini sur l'organisation régionale de surveillance de la sécurité en Afrique - Ezulwini, Swaziland - 24 mars 2017,

## 1. INTRODUCTION

**1.1.** La déclaration ministérielle du 24 mars 2017 à Eswatini a entériné le projet de système mondial de surveillance de la sécurité de l'aviation (GASOS), un plan d'action visant à améliorer l'efficacité et la durabilité des RSOO, ainsi qu'une nouvelle plate-forme de coopération pour les RSOO facilitant l'évolution convenue de la collaboration régionale.

**1.2.** Les ministres ont appelé au renforcement des RSOO individuels en ce qui concerne les tâches et les fonctions de surveillance de la sécurité exécutées pour le compte de leurs États membres. En outre, afin

de gagner en efficacité dans le domaine de la surveillance de la sécurité au niveau mondial, il a été suggéré que l'OACI, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées, examine la mise en place d'un système mondial de surveillance de la sécurité permettant aux RSOO et autres prestataires de surveillance de la sécurité de jouer un rôle efficace. En conséquence, la CAFAC, l'OACI, les RSOO de la région et tous les États africains ont jusqu'à présent appuyé toutes les initiatives adoptées par les ministres, en particulier en ce qui concerne le renforcement des RSOO.

- 1.3.** La 13e Conférence de navigation aérienne de l'OACI (ANConf/13 de l'OACI), qui s'est tenue à Montréal, au Canada, du 9 au 19 octobre 2018, a examiné le GASOS en vue de le recommander à l'approbation de l'Assemblée de l'OACI en 2019. Les États africains se sont opposés à certaines parties du GASOS CONOPS qui ont suggéré la commercialisation du système de surveillance de la sécurité.

## **2. DISCUSSION**

- 2.1.** Lors de la conférence ANConf /13 de l'OACI, les États africains ont émis des réserves sur l'aspect "mécanisme d'évaluation et de reconnaissance volontaire et normalisé pour les organisations de surveillance de la sécurité (SOO) ou les entités privées..." qui semblait céder la place aux organisations privées pour prendre en charge la sécurité pour le compte d'un État moyennant des frais. Il a été fermement estimé que cet aspect du GASOS n'était pas conforme à l'esprit et à l'intention de la Déclaration ministérielle d'Eswathini.

- 2.2.** Après de longues discussions, la Conférence a décidé de limiter la portée du programme GASOS aux AAC, RSOO et autres mécanismes régionaux basés au sein des États, tels que les Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP). La Conférence a demandé à l'OACI de traiter les problèmes dans trois domaines principaux, à savoir **l'analyse de responsabilité, la gouvernance et l'analyse coûts-avantages, afin de soutenir la progression du programme**, et a pris note de la demande d'implication du Bureau des affaires juridiques de l'OACI dans la recherche de solutions aux problèmes juridiques et de transfert des risques.

- 2.3.** La Conférence a également recommandé que les membres actuels du Groupe d'étude – GASOS (SG) soient passés en revue afin de garantir l'accès aux compétences et aux perspectives régionales nécessaires pour faire progresser le GASOS.

## **3. CONCLUSION**

- 3.1.** Il a été finalement convenu que le GASOS devrait être présenté pour approbation à la 40e session de l'Assemblée de l'OACI **SI** les questions relatives à la responsabilité, à la gouvernance et à l'analyse coûts-avantages, ainsi que d'autres préoccupations soulevées par le comité, ont été traitées à la satisfaction de toutes les parties concernées.

### **3.2. ACTION**

La Plénière est invitée à:

- a) Prendre note de l'évolution de la situation concernant le GASOS et de sa préparation en vue de son approbation par l'Assemblée de l'OACI en 2019 ;
- b) Exhorter les États à participer activement au groupe d'étude élargi GASOS (SG) afin de débattre de manière approfondie du développement du GASOS ;
- c) Recommander que le Groupe d'étude GASOS continue de :
  - Être utilisé pour assurer l'accès aux compétences nécessaires pour développer le programme;
  - S'attaquer aux aspects politiques, administratifs, juridiques et liés à la sécurité pouvant être affectés par cette approche avant que toute mise en œuvre puisse être envisagée.

## **RÉSOLUTION SUR LA NOTION DE SYSTÈME MONDIAL DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (GASOS)**

### ***La Plénière ;***

**Rappelant** la déclaration ministérielle du 24 mars 2017 à Eswatini, dans laquelle le système mondial de surveillance de la sécurité de l'aviation (GASOS) proposé, un plan d'action pour améliorer l'efficacité et la durabilité des RSOO et une nouvelle plate-forme de coopération pour les RSOO facilitant l'évolution convenue de la collaboration régionale s'ils sont adoptés ;

**Considérant** que l'industrie de l'aviation évolue et devient de plus en plus complexe, où de nouvelles technologies font leur apparition et où le trafic aérien devrait doubler au cours des quinze prochaines années ;

**Considérant** l'importance stratégique du programme GASOS pour la sécurité de l'aviation et son impact sur les systèmes de supervision de la sécurité en Afrique ;

**Considérant** que le programme GASOS est en cours d'établissement pour aider les États africains à mieux mettre en œuvre les SARPS de l'OACI ;

**Conscient** de l'engagement politique de l'Union africaine de soutenir les initiatives en matière de sécurité par lesquelles les États africains, les États donateurs, les organisations et l'industrie coordonnent leurs activités en vue de garantir la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées ;

**Félicitant** la CAFAC et les États pour leur diligence dans l'évaluation du GASOS CONOPS et le plaidoyer mené à la dernière Conférence de navigation aérienne de l'OACI ;

**Conscient** du fait qu'un nombre considérable d'États africains ont encore moins de 30% d'EI ;

**Préoccupé** par le fait que certains États ne sont pas en mesure de s'acquitter efficacement de toutes leurs obligations en matière de supervision de la sécurité de l'aviation ;

### ***Il est résolu que:***

- a) La CAFAC devrait continuer de coordonner et de faire en sorte que la déclaration ministérielle du 24 mars 2017 à Eswathini, dans laquelle le système mondial de surveillance de la sécurité de l'aviation (GASOS) proposé, le plan d'action visant à améliorer l'efficacité et la durabilité des RSOO et une nouvelle plate-forme de coopération pour les RSOO pour faciliter l'évolution convenue de la collaboration régionale, est poursuivie et accomplie;

- b) Les États devraient soutenir et participer activement au Groupe d'étude élargi-GASOS(SG) afin de débattre en profondeur et de développer davantage le GASOS ;
- c) Les États africains soutiennent la recommandation ANConf/13 demandant à l'OACI de soumettre le GASOS à l'approbation de la 40e session de l'Assemblée de l'OACI SI les questions de responsabilité, de gouvernance et d'analyse coûts-avantages et autres préoccupations soulevées par le comité ont été traitées à la satisfaction de toutes les parties concernées ;